

Restauration et réutilisation de l'ancienne Eglise Saint-François Xavier - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, il s'agit d'un point qui me tient très à coeur, la politique municipale de restauration et de mise en valeur du patrimoine culturel qui est l'un des fleurons de notre ville, son image notamment au plan touristique. Evidemment la question que je vais vous poser ce soir fait suite à un certain nombre d'amendements ou de propositions que j'ai déposés ici même et elle touche l'ancienne Eglise Saint-François Xavier à proximité du collège du Centre que le Conseil Général, avec le concours de la Ville, rénove dans d'excellentes conditions s'agissant d'un monument classé monument historique.

J'avais demandé en 1989 que soit élaboré un plan pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine à Besançon. Je me souviens qu'à l'époque, le Maire Adjoint chargé de la culture, avait manifesté l'intention de lancer une réflexion sur ce thème et d'essayer de faire un effort de programmation des études puis travaux de restauration, puis action de mise en valeur des différents éléments de patrimoine. Depuis ce soir, je comprends mieux pourquoi il n'a pas mis en oeuvre cette promesse pour des raisons que nous avons comprises tout à l'heure, mais je voudrais revenir sur le cas très précis de l'Eglise Saint-François Xavier.

La Ville a assuré, dans de très bonnes conditions, la rénovation extérieure du bâtiment. Nous avons investi des sommes importantes pour rénover ce bâtiment à l'extérieur et puis, et là il y a manifestement un manque de continuité qui est dommageable à l'édifice et qui est dommage tout court, c'est que nous n'avons pas poursuivi le travail en assurant ensuite la rénovation intérieure. Pourquoi ? Eh bien Monsieur le Maire tout simplement pour réouvrir cet édifice au public. Réouvrir cet édifice au public, cela veut dire en faire un lieu supplémentaire d'expositions, en faire une petite salle de concerts par exemple et dans des limites financières qui, comparées à d'autres projets, seraient très supportables pour la Ville puisqu'il s'agit d'un édifice classé et que les travaux de rénovation intérieure ne sauraient excéder 2 ou 3 MF. Le niveau des aides de l'Etat, en l'occurrence, sont extrêmement précises et connues, les taux sont connus et on pourrait espérer par conséquent limiter l'intervention financière de la commune sur une opération restant sobre et ouvrir un espace supplémentaire en centre-ville pour des expositions ou des concerts. C'est pourquoi je me permets de renouveler ce soir ma proposition sur ce thème.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que vous avez de la suite dans les idées Monsieur VIALATTE. Je ne saurais vous en blâmer puisqu'en séance du Conseil Municipal en 1989 vous avez déjà proposé la remise en état de l'Eglise Saint-François Xavier et vous vouliez à ce moment-là je crois, en faire un centre de recherche sur le patrimoine. Vous avez l'année suivante, en 1990, réitéré votre demande par courrier auquel je vous ai répondu qu'il fallait une étude préalable, dégager des financements comme partout et qu'en matière de restauration des monuments classés monuments historiques, un ordre prioritaire était déterminé qui ne comportait pas dans les priorités l'Eglise Saint-François Xavier. L'Adjoint à la Culture vous avait demandé à ce moment-là d'affiner un peu votre projet de centre patrimoine et de venir l'exposer en Commission Culturelle, ce que vous n'avez jamais fait. J'ajoute qu'actuellement ce bâtiment héberge le Théâtre des Manches à Balai pour lequel nous recherchons une solution de repli afin de lui faire libérer les locaux. Peut-être par la suite songerons-nous à vous satisfaire, en faisant de cette Eglise un lieu, mais nous en avons déjà pas mal de ce type-là, soit d'expositions, soit musical mais ce n'est pas dans l'immédiat. Vous aurez donc l'occasion de m'interpeller une nouvelle fois à ce sujet je pense dans quelque temps.

Dont acte.